



Schweizer Schiesssportverband  
Fédération sportive suisse de tir  
Federazione sportiva svizzera di tiro  
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6  
CH-6006 Luzern  
+41 41 418 00 10  
info@swissshooting.ch

Lucerne, le 3 août 2020

## Directives concernant les organisateurs/la direction du concours des finales, CS et autres grandes manifestations de la FST pendant la pandémie de Covid-19

La FST édicte les directives suivantes pour les différentes finales, les CS et autres grandes manifestations de la FST pendant la durée de la pandémie du Covid-19, en concertation avec les prescriptions et les recommandations de la Confédération et des cantons:

### Généralités

Afin de maintenir la propagation de la pandémie de Covid-19 sous contrôle, il est également nécessaire de respecter les règles de base suivantes au Tir sportif:

- Seules les personnes ne faisant état d'aucun symptôme peuvent venir au concours.
- Les règles d'hygiène doivent être strictement respectées.
- Respecter les distances.
- S'assurer que seul le nombre absolument nécessaire de fonctionnaires et de tireurs soient présents au stand de tir.
- Tenir une liste de présence, car les tirs se font sur toutes les cibles.
- Si les règles de distanciation ne peuvent être respectées, le suivi des personnes ayant été en contact étroit doit être assuré au moyen d'une liste de présence (restaurant ou foyer des tireurs).

### Inscription aux finales

En amont de la manifestation:

- Celle-ci doit se dérouler avec un formulaire d'inscription pour les tireurs, accompagnateurs compris.
- Un formulaire individuel d'inscription doit être réalisé par la direction du concours pour chaque finale.
- Il sera renoncé à l'invitation d'invités d'honneurs et d'hôtes cette année.

Lors de la manifestation elle-même:

- Un contrôle doit être mis en place en dehors de l'installation de tir où l'inscription envoyée par écrit (comprenant également les encadrants/les accompagnateurs) sera contrôlée, et ira de pair avec la remise de «bracelets d'entrée jetables» ou l'application d'un tampon sur le corps faisant preuve d'autorisation d'accès à l'installation de tir pour les tireurs et les accompagnateurs.
- Les personnes non inscrites doivent également s'inscrire et n'auront accès à l'installation de tir qu'avec un bracelet d'entrée ou un tampon.
- Les affiches officielles de l'OFSP en différents endroits doivent attirer l'attention sur les règles de conduite de la pandémie de «Covid-19».
- Des postes avec des désinfectants pour les mains doivent être placés à l'entrée du stand et en d'autres endroits pertinents.
- Un contrôle permanent de l'accès à l'installation de tir doit être mis en place.



## Au stand de tir

### Généralités:

- Toutes les cibles peuvent être utilisées. Tous les tireurs doivent être enregistrés avec l'attribution des cibles (n° de cible) et l'horaire de tir.
- Pour les stands de tir plus importants (càd plus de 10 cibles), un secteur doit être délimité afin d'éviter des grands groupes de personnes. La délimitation des secteurs signifie qu'une cible doit être laissée libre toutes les X cibles. Les modalités de cette mise en place sont laissées à la discrétion des différents organisateurs en fonction des particularités de leur stand.
- Si plusieurs tours sont par exemple effectués, il faut s'assurer que les tireurs/les groupes ou les équipes tirent toutes les séries dans le même secteur.
- Le nombre de tireurs/d'encadrants et de fonctionnaires/d'auxiliaires, qui se trouvent au stand, doit être réduit au minimum. Le nombre de fonctionnaires/d'auxiliaires relève de la responsabilité de l'organisation et dépend des agencements/possibilités individuelles de l'installation de tir.
- La désinfection des pas de tir et des ustensiles (boîtiers de contrôle, moniteurs, pare-soleils, etc.) est sous la responsabilité de l'organisation de la manifestation.
- Les déplacements sans raison au stand de tir ne sont pas souhaitables et doivent être limités à un minimum.

### Préparatifs de tir des tireurs/Présence au stand de tir:

- L'habillage et les préparatifs de tir des tireurs doivent se faire en dehors du stand de tir ou sur le pas de tir de la cible attribuée.
- Seuls 2 tireurs au maximum peuvent se maintenir par cible au stand de tir, le tireur qui tire et le tireur qui suit, plus un encadrant.

### Présence des tireurs/des accompagnateurs hors du stand de tir

(devant le stand de tir, la tente de la Fête, le foyer des tireurs, les stands de restauration etc.)

- Il faut éviter ou cesser les grands rassemblements et les contacts étroits d'une manière générale. Les mises en garde correspondantes sont à afficher par les organisateurs.
- Dans les tentes de fête/les restaurants, il est recommandé aux organisateurs que le personnel de service porte des masques de protection.

### Remarques finales

Les directives de la FST se réfèrent à la situation actuelle. Celles-ci peuvent être adaptées à court terme en fonction de la situation et des recommandations de la Confédération et des cantons.

En outre, la FST s'efforce de se limiter aux choses les plus importantes dans ces directives et de ne pas compliquer inutilement le déroulement des finales et d'en limiter l'organisation. Il appartient bien entendu aux organisateurs de la manifestation, en concertation avec la direction du concours, de déterminer s'il est nécessaire de prendre des mesures supplémentaires pour assurer la sécurité du déroulement de la manifestation.

### Fédération sportive suisse de tir

  
Luca Filippini  
Président

  
Paul Röthlisberger  
Vice-président  
Responsable de la  
Commission du Sport populaire

  
Walter Harisberger  
Membre du Comité